

MAIRIE d'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 29 Octobre 2020 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt, le jeudi 29 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en raison du Covid 19, à la salle polyvalente, rue du Bataillon de l'Armagnac sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'Aignan.

Etaient présents : AURENSAN Michel – CALLAC Marie-Pierre – CHANUT Michel – DALY Géraldine – DARBAS Jean-Yves – GARCIA Grégory – GARROS Marc – LAGARDE Michel – LETELLIER Patrick – SARNIGUET Chantal – TOUJA Noémie – PESQUIDOUX Valérie

Etait absent et excusé : M. Philippe BARATAULT ayant donné procuration à M. Michel LAGARDE.

Etait absent : M. BARNADAS Mathieu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée une minute de silence en hommage à Samuel PATY et aux victimes de l'attentat de Nice.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal de la séance du 24 septembre 2020.

Monsieur Michel CHANUT est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Statuts CCAA
Adom demande subvention
Infiltrations d'eau divers bâtiments
Chemin de Lassalle
Examen divers devis
Décisions modificatives

Statuts CCAA

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le président de la communauté de communes Armagnac Adour lui a adressé par courrier le lundi 28 septembre 2020, un projet de nouveaux statuts pour la CCAA.

Il s'agit de mettre en conformité les anciens statuts avec la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019. La communauté de communes exerce en lieu et place des communes six compétences obligatoires sur sept. Les autres compétences ne sont plus ni optionnelles ni facultatives mais forment le bloc des compétences supplémentaires.

La communauté de communes souhaite exercer une compétence supplémentaire :

Politique publique de santé d'intérêt communautaire

Création et gestion du centre de santé intercommunal à Riscle, ainsi que ses antennes médicales à Aignan et à Viella.

L'ensemble des élus a reçu copie du projet de statuts ainsi que la demande de Monsieur le Président.

Intervention de M. Michel LAGARDE qui souhaite qu'un tel site soit également implanté à AIGNAN. Il ajoute que le coût de fonctionnement du centre n'est pas connu et voudrait savoir quelles sont les propositions pour la commune d'Aignan.

Madame SARNIGUET lui précise que 3 médecins salariés ainsi qu'une secrétaire pourraient être recrutés dans un espace loué et rénové sur Riscle.

Monsieur le Maire propose l'adoption des nouveaux statuts à l'ensemble des conseillers. Ces derniers donnent leur accord à l'exception de M. LAGARDE qui vote contre, compte tenu des éléments connus du dossier, ainsi que MM. CHANUT et BARATAULT et 3 s'abstiennent : MM. LETELLIER – GARCIA – AURENSAN.

Adom demande subvention

Monsieur le Maire rappelle aux élus la lettre de l'association Adom Trait d'Union. Cette dernière qui propose un service de portage de repas aux Aignonais souhaite une subvention de 1 € par habitant.

Monsieur le Maire ajoute que cette entité est déjà logée gratuitement, charges comprises, dans un local communal à l'ancien collège.

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité sauf Mmes SARNIGUET, Membre du Cias, Mme PESQUIDOUX, salariée de l'Adom et Mme TOUJA qui s'abstiennent.

Infiltrations d'eau divers bâtiments

Monsieur le Maire présente divers devis de charpentier pour la réparation d'une partie de la toiture de l'église Saint Saturnin, endommagée par une infiltration d'eau, à savoir :

- ✓ NATURE BOIS – 32260 SEISSAN ----- 14936.00 € HT
- ✓ SARL BIANCHI – 32110 ST MARTIN D'ARMAGNAC----- 15248.40 € HT
- ✓ EURL BOP – 32290 AIGNAN ----- 11694.00 € HT

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise BOP.

Chemin de Lassalle

Monsieur le Maire remémore ce dossier. Le chemin de Lassalle (Voie communale n° 3) a été vendu à la commune en 1995. Il est resté par erreur dans le domaine privé de la commune ; il s'agit de le classer dans le domaine public, de charger Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à ce changement et d'en informer la Communauté de Communes Armagnac Adour en charge de l'entretien.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Examen divers devis

Monsieur le Maire évoque le dossier de l'ancienne salle des fêtes, rue Saint Saturnin. La commission de sécurité du SDIS a émis un avis défavorable à l'ouverture de la salle au public pour des raisons de sécurité. L'absence de garantie sur la stabilité de la structure est en cause. En effet au dessus du faux plafond, il existe une superposition de matériaux différents incompatibles avec une sécurité correcte. Un système d'alarme incendie doit être installé pour obtenir l'autorisation de rouvrir.

Plusieurs sociétés ont été contactées et les diverses propositions doivent être encore examinées. A suivre.

Décision modificative

Monsieur le maire propose de modifier au budget primitif l'inscription de la somme de 25 000 euros, inscrite en étude au 2031 – Opération 158 et de la virer à l'article 2313 - Travaux - afin de régler les réparations à l'église : charpente et voûte.

Accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure 10 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 2 novembre 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 2 novembre 2020

Le Maire,

Gérard PÉRÈS